

- stimuler par des mesures fiscales la formation de structures d'avenir,
- encourager une diversification accrue et judicieuse de l'économie dans les régions horlogères?

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Baechtold, Chopard, Eggli, Hubacher, Jaggi, Kohler Raoul, Loetscher, Müller-Scharnachtal, Reimann, Stich, Uchtenhagen, Vannay (12)

#### *Begründung*

Der Urheber verzichtet auf eine Begründung und wünscht eine schriftliche Antwort.

#### *Développement*

L'auteur renonce au développement et désire une réponse écrite.

#### *Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates*

##### *Rapport écrit du Conseil fédéral*

Die Uhrenindustrie befindet sich in einem Prozess der grundlegenden Umstrukturierung, bedingt durch das Aufkommen neuer Technologien sowie eine zunehmende Konkurrenzierung durch ausländische Produzenten, insbesondere aus den sogenannten Schwellenländern. Dieser Umstrukturierungsprozess ist mit der Rezession von 1975 offensichtlich geworden, er hat sich seither in wechselndem Tempo fortgesetzt und scheint noch nicht zum Abschluss gekommen zu sein. Die jüngsten Entwicklungen des Absatzes in einzelnen Teilmärkten, hervorgerufen durch weltweite Überkapazitäten und konjunkturelle Flauten, dürften eher noch zu einer Beschleunigung des Strukturwandels beitragen.

Die Behörden haben sich seit 1975 mit den Problemen der Uhrenindustrie und der Uhrenregionen eingehend befasst. Im Rahmen der vom Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartement eingesetzten Arbeitsgruppe «Regionale Einbrüche/Uhrenindustrie» sind Unterlagen und Studien erstellt worden, die allgemeine Hinweise über die Richtung des von der Uhrenindustrie einzuschlagenden Weges beinhalten. Die konkreten Lösungen müssen jedoch zur Hauptsache von den Unternehmungen selber aufgrund der Marktentwicklungen gefunden werden. Die öffentliche Hand hingegen kann vor allem zur Verbesserung der allgemeinen Rahmenbedingungen beitragen sowie die Innovation und Diversifikation fördern.

Ob die Bildung zukunftsgerichteter Strukturen mit neuen steuerlichen Massnahmen wesentlich gefördert werden kann, erscheint als fraglich. Mit der Gewährung von generellen Steuervergünstigungen wäre wohl vielmehr zu befürchten, dass der Strukturhaltung Vorschub geleistet würde. Die Möglichkeit von gezielten Steuererleichterungen für zukunftsgerichtete Investitionen in Form von Innovations- und Diversifikationsprojekten besteht bereits im Rahmen des Bundesbeschlusses vom 6. Oktober 1978 über Finanzierungsbeihilfen zugunsten wirtschaftlich bedrohter Regionen.

Zur Förderung der Diversifikation in den Uhrenregionen kann der erwähnte Bundesbeschluss nützliche Unterstützung leisten. Gestützt auf diesen Erlass konnten in den Uhrenregionen bisher insgesamt 51 Projekte mittels Bürgschaften, teilweise auch mittels Zinskostenbeiträgen und Steuererleichterungen, gefördert werden. Mit der bisher zugesicherten Bürgschaftssumme von 47 Millionen Franken wird ein Investitionsvolumen von 185 Millionen Franken ausgelöst; rund 1250 neue Arbeitsplätze können damit geschaffen werden.

Zu erwähnen sind aber auch Massnahmen der Forschungs- und Technologiepolitik. So ist im Rahmen des Impulsprogramms ein Programmteil speziell auf die Uhrenindustrie zugeschnitten, das sogenannte Gemeinschaftsprogramm zur Förderung der Weiterentwicklung von Komponenten der elektronischen Uhr sowie der entsprechenden Produktionsmittel. Bis Ende 1981 wurden dafür von den Industriepartnern über 13 Millionen Franken, vom Bund 6,6 Millionen Franken eingesetzt. Zur Förderung von zusammen mit Indu-

striepartnern an in Neuenburg domizilierten Forschungsstätten (Schweizerische Stiftung für feintechnische Forschung, Centre électronique horloger, Laboratoire suisse de recherches horlogères) durchgeführten mikrotechnischen Forschungsprojekten wurden im Laufe der letzten Jahre über 10 Millionen Franken Bundesbeiträge zugesprochen.

Entscheidend ist letztlich die Initiative der betroffenen Wirtschaftskreise und Regionen. Es gilt, die von Bund und Kantonen zur Verfügung gestellten Instrumente zu nutzen. In Ausführung des Postulates Borel vom 7. Oktober 1981 ist vorgesehen, in nächster Zeit eine erste Zwischenbilanz über den Bundesbeschluss über Finanzierungsbeihilfen zugunsten wirtschaftlich bedrohter Regionen zu ziehen und allfällige Ausbaumöglichkeiten zu prüfen. Auch im Rahmen des kürzlich geschaffenen Koordinationsorganes «BIGA/Uhrenkantone/Uhrenstädte» wird dieser Erlass einer kritischen Beurteilung unterzogen.

**Präsidentin:** Herr Rothen ist nicht hier. Wir nehmen deshalb an, dass er mit der Antwort des Bundesrates zufrieden ist.

81.389

### **Interpellation der Fraktion PdA/PSA/POCH Kredit für Marokko Interpellation du groupe du PdT/PSA/POCH Octroi d'un crédit au Maroc**

Siehe Jahrgang 1981, Seit 1386  
Voir année 1981, page 1386

#### *Diskussion – Discussion*

**M. Carobbio:** Je ferai tout d'abord une remarque d'ordre formel.

Notre groupe avait déposé son interpellation le 2 juin 1981 en demandant la clause d'urgence. En effet, selon le texte de l'interpellation, le Conseil fédéral devait ratifier l'accord concernant le crédit de 55 millions accordé au Maroc à la fin juin 1981. Notre demande était donc plus que justifiée mais le Bureau l'a repoussée contre toute évidence et toute logique. Cette attitude est critiquable car, sur le plan pratique, elle limite le sens et le rôle des interventions des parlementaires et des groupes de ce conseil.

Aujourd'hui, après cette décision et une année après la date à laquelle le Conseil fédéral devait se prononcer sur la ratification du crédit, nous sommes appelés à ouvrir une discussion qui a perdu beaucoup de son sens, d'autant plus qu'entre-temps le Conseil fédéral a pratiquement ratifié l'accord et octroyé au Maroc le crédit en question. C'est donc à une discussion *a posteriori* à laquelle nous allons nous livrer, qui n'aura malheureusement pas de portée pratique. Je remercie cependant le Conseil fédéral d'avoir répondu rapidement à mon interpellation, puisque la réponse date du 16 septembre 1981.

Cela dit, au nom du groupe du Parti du travail, du Parti socialiste autonome et du POCH, je ne puis évidemment pas me déclarer satisfait de la réponse du Conseil fédéral à cette interpellation, et ce, avant tout parce qu'il déclare ouvertement dans sa conclusion qu'il «ne considère pas nécessaire de différer la ratification de l'accord de crédits mixtes». Or, une telle attitude, compte tenu de la situation politique interne au Maroc, à savoir la guerre dans laquelle le Maroc est engagé contre le peuple sahraoui, est, malgré toutes les résolutions des organisations internationales telles que l'ONU qui préconisait une consultation populaire sur l'avenir de la région, en opposition manifeste avec les

critères relatifs à l'aide au développement énoncés en 1978 et cités encore aujourd'hui.

La réponse du Conseil fédéral est particulièrement évasive en la matière, notamment sur le non-respect des droits de l'homme de la part du Maroc. En effet, il est notoire qu'aujourd'hui encore, des centaines de prisonniers politiques marocains et du Front Polisario subissent des conditions de détention inhumaines dans les prisons du Maroc. Il est aussi notoire que le Gouvernement marocain consacre à la guerre une part considérable de son budget – près de 40 pour cent – et ce, au détriment de toute politique sociale, de sorte que 45 pour cent au moins de la population marocaine se trouve actuellement au-dessous du seuil de pauvreté absolue, tel que le définit la Banque mondiale. Ainsi donc, je le répète, si l'on se place à ce point de vue, le Gouvernement marocain ne remplissait absolument pas les critères nécessaires à l'obtention d'une aide de la part du Conseil fédéral. En fait, l'attitude de notre gouvernement à l'égard du Maroc contraste également avec celle qu'il a toujours eue envers le peuple du Sahara et le Front Polisario. Depuis des années, le Conseil fédéral, qui n'a pas perdu de temps pour le Maroc, se refuse à accorder une aide substantielle aux 150 000 réfugiés du Front Polisario.

Dans une réponse à une question ordinaire que j'avais déposée en 1978, le Conseil fédéral justifiait son refus en prétendant qu'une aide aux réfugiés du Front Polisario pourrait «contribuer à prolonger le conflit dans la région au lieu d'aider à y mettre fin.» Or, nous devons constater que le Conseil fédéral n'a pas eu la même préoccupation en octroyant un crédit mixte de 55 millions en faveur du Maroc. Il est évident qu'il se pratique ici une politique de «deux poids, deux mesures» à laquelle nous ne pouvons souscrire.

En conclusion, il ne nous reste qu'à déclarer notre insatisfaction face au comportement du Conseil fédéral dans cette question de la guerre du Sahara et à souhaiter qu'à l'avenir, l'octroi de crédits mixtes s'accompagne de plus de prudence et de réflexion.

**Präsidentin:** Herr Carobbio hat erklärt, dass er mit der Antwort des Bundesrates nicht zufrieden sei.

81.324

## Postulat Ziegler-Genf

### Marokko. Mischkredit

### Postulat Ziegler-Genève

### Crédit mixte en faveur du Maroc

#### Wortlaut des Postulates vom 5. März 1981

Die Schweiz will dem Königreich Marokko einen grossen Mischkredit gewähren: Der auf den Bund entfallende Teil beträgt 15 Millionen Franken (langfristige Kredite, zinslos oder zu unerheblichen Zinsen).

Nun führt Marokko in der Westsahara seit sechs Jahren einen Vernichtungskrieg gegen das Volk der Sahara. In Marokko selbst regiert der König mit Folter und Polizeiwillkür. Das Elend der grossen Mehrheit des Volkes ist erschreckend.

Im Jahre 1981 hat dieses arme, wirtschaftlich unterentwickelte und sozial rückständige Königreich 40 Prozent seines Budgets für Militärausgaben reserviert.

Angesichts dieser Tatsache wird der Bundesrat gebeten, seine Marokko-Politik zu überprüfen und diesem Land keinen Mischkredit zu gewähren.

#### Texte du postulat du 5 mars 1981

La Suisse s'apprête à concéder un important crédit mixte au royaume du Maroc: la part de la Confédération atteindra

15 millions de francs (crédits prêtés à long terme, sans intérêts ou à intérêt négligeable).

Or, le roi du Maroc mène dans le Sahara occidental depuis six ans une guerre d'extermination contre le peuple sahraoui. Au Maroc, le roi règne par la torture et l'arbitraire policier. La misère de la grande majorité du peuple est effrayante.

En 1981, ce royaume pauvre, économiquement sous-développé et socialement arriéré attribue le 40 pour cent de son budget aux dépenses militaires.

Dans ces conditions, le Conseil fédéral est invité à réexaminer sa politique envers le Maroc et à renoncer à octroyer un crédit mixte à ce pays.

#### Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Le royaume chérifien mène depuis octobre 1975 une guerre d'agression et d'extermination contre le peuple sahraoui. En 1979, le Maroc – pays pauvre – a acheté des armes pour plus d'un milliard de dollars. En mars 1981, il a acheté 108 chars américains M-60.

La situation sociale à l'intérieur du Maroc, créée par la politique du roi et son régime est effrayante. En matière d'éducation et de santé, le Maroc présente un portrait alarmant. Une comparaison avec la situation de ces secteurs en Tunisie et en Algérie en dit long: en 1976 et 1977, la part des dépenses de l'Etat consacrée à l'éducation était de 11,2 pour cent et 11,8 pour cent au Maroc contre 18,4 pour cent et 22 pour cent en Tunisie, 24,9 pour cent et 25,8 pour cent en Algérie. Si les chiffres pour 1978 et 1979 sont en hausse (17,6 pour cent et 18 pour cent), cela est dû au fait qu'ils sont calculés sur la base d'un budget qui ne tient plus compte des dépenses militaires. En réalité, la part de l'éducation ne dépasse pas 13 pour cent du budget total. Le taux d'alphabétisation des adultes au Maroc en 1975 n'est que de 28 pour cent (14 pour cent en 1960) contre 55 pour cent en Tunisie (16 pour cent en 1960) et 35 pour cent en Algérie (10 pour cent en 1960). Le taux de scolarisation marocain est également inférieur à celui de ses voisins: en 1977 et pour le degré primaire, il n'était que de 68 pour cent au Maroc (47 pour cent en 1960) contre 100 pour cent en Tunisie (66 pour cent en 1960) et 90 pour cent en Algérie (46 pour cent en 1960). Seules 50 pour cent des filles allaient à l'école primaire en 1977 (27 pour cent en 1960) contre 81 pour cent en Tunisie (43 pour cent en 1960) et 75 pour cent en Algérie (37 pour cent en 1960).

En matière de santé, les statistiques sont moins complètes, mais ne sont guère plus favorables au Maroc. Le budget de fonctionnement de la santé a en effet tendance à baisser. De 7,8 pour cent de l'ensemble des dépenses publiques en 1965, il n'était plus que de 4,5 pour cent en 1977 et de 3,7 pour cent en 1979.

Le Maroc est un des rares pays du tiers monde où le nombre d'habitants par médecin a augmenté ces vingt dernières années. En 1977, on comptait au Maroc 10 140 habitants par médecin (9400 en 1960) contre 4800 en Tunisie (10 000 en 1960) et 5360 en Algérie (chiffre de 1960 inconnu).

J'ajoute: le crédit mixte accordé par la Suisse ne servira pas, contrairement à ce qu'affirme le Conseil fédéral, à financer le plan intérimaire 1978 à 1980, pour la bonne raison que celui-ci est aujourd'hui échu. Il n'a pas atteint ses objectifs, si l'on croit l'avis du comité de réflexion nommé par le roi Hassan II: «Les objectifs du plan triennal (1978 à 1980), écrivait le comité en juin dernier, ne seront pas atteints. L'économie se trouve toujours confrontée aux mêmes déséquilibres, dont la nature est restée la même, mais dont le volume s'est entre-temps amplifié» (Cité par *Jeune Afrique* n° 1044, 7 janvier 1981). Le Plan que financera le crédit mixte n'est pas encore connu mais, d'après le FMI, «les autorités ont l'intention de consacrer davantage de ressources aux secteurs directement productifs, en particulier aux activités à vocation exportatrice. Elles mettront l'accent sur la croissance de la production et des exportations agricoles et sur l'expansion du secteur de la pêche et celui des phosphates. La politique de régulation de la

## **Interpellation der Fraktion PdA/PSA/POCH Kredit für Marokko**

## **Interpellation du groupe du PdT/PSA/POCH Octroi d'un crédit au Maroc**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1982
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	14
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	81.389
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.06.1982 - 15:30
Date	
Data	
Seite	948-949
Page	
Pagina	
Ref. No	20 010 549

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.